

## Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 - 19 h 00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène GAUTHIER-POULET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs DROUET Alain - BOITELET Marilynne (adjoints) - FLEURY Stéphane - CARON Fabien - GOULET Angélique - RODE Martine - GOIS Serge

Absente excusée : Mme VOUETTE Marion

Absents : Mrs GROENEWEG Guillaume - REGNIER Cyril

M. FLEURY Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Travaux de voirie
- Proposition de mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents
- Présentation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes)
- Feu d'artifice
- Comice agricole
- Choix du support pour le blason de Courtemaux
- Informations diverses

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Information sur les décisions prises par Mme le Maire**

Par délibération n° 2020-22 du 15 septembre 2020, Mme le Maire dispose de délégations. La décision suivante a été prise :

Décision n° 2024-01 du 09/01/2024

- Demande de subvention auprès du Département pour travaux de voirie - Coût 27 841.30 € HT – demande d'une subvention de 22 273 € - 80 %

### **Travaux de voirie**

Le devis des travaux envisagés sur la voirie en 2024 a été complété par l'entreprise Plaisance :

- Amené et repli du matériel : 888 € HT
- VC 25 – route de Constantine : arasement des accotements, balayage, reprofilage en grave émulsion, bi couche gravillonné à l'émulsion de bitume, Corbigny rose, balayage
  - o 13 955.00 € HT
- VC 23 – route des Ronds : arasement des accotements, balayage, reprofilage en grave émulsion, bi couche gravillonné à l'émulsion de bitume, Corbigny rose, balayage
  - o 5 629.80 € HT
- Carrefour des Jobards : arasement, reprofilage des rives de chaussée en BB 0/6, monocouche gravillonné à l'émulsion de bitume, Corbigny rose
  - o 4 927.50 € HT
- La Villotterie : arasement des accotements, reprofilage en grave émulsion, bi couche gravillonné à l'émulsion de bitume, Corbigny rose
  - o 1 421.00 € HT

- Les Chopilles : amené et repliement du matériel spécifique, dépose et évacuation du regard béton dans la mare :
  - o 1 020.00 € HT

Soit un total de 27 841.30 € HT.

Une demande de subvention a été déposée sur la totalité du montant. Ces travaux sont à prévoir pour mai ou septembre.

Le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux et d'accepter ce devis.

### **Proposition de mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**

Le décret publié au journal officiel du 1<sup>er</sup> novembre 2023 met en œuvre l'engagement du ministre de la transformation et de la fonction publique de soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute est inférieure à 3 250 € (sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023).

Les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale qu'ils emploient.

Madame le Maire présente le projet de délibération à soumettre au comité social territorial (CST) du centre de gestion pour les trois agents de la commune.

Deux agents sont concernés par la première fourchette, un agent par la deuxième.

Le conseil municipal se prononce favorable à ce projet de délibération pour l'instauration de la prime de pouvoir d'achat, à hauteur de 80 % du montant maximal fixé par le décret (tableau ci-dessous).

Madame le Maire est chargée d'effectuer les démarches nécessaires.

Rémunération perçue du 01.07.2022 au 30.06.2023	Montant de la prime (80% du montant plafond fixé par le décret)	<i>Pour information Montant plafond fixé par le décret</i>
< ou à 23700 €	640 €	800 €
> 23700 € et < ou = à 27300 €	560 €	700 €
> 23700 € et < ou = à 29160 €	480 €	600 €
> 29160 € et < ou = à 30840 €	400 €	500 €
> 30840 € et < ou = à 32280 €	320 €	400 €
> 32280 € et < ou = à 33600 €	280 €	350 €
> 33600 € et < ou = à 39000 €	240 €	300 €

### **2024-01 - Présentation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes)**

Vu l'article 1609 nonies – IV du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la 3CBO en date du 13 octobre 2023 qui fait état de toutes les attributions de compensation des communes actuellement en place, du maintien de certaines et modifications d'autres,

Vu la délibération n° D2023\_157 de la 3CBO en date du 14/12/2023 adoptant ce rapport ;  
Vu la délibération n° D2023\_158 de la 3CBO en date du 14/12/2023 approuvant les attributions de compensation définitives 2023 ;

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes d'approuver à la majorité qualifiée des membres (2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié des conseillers municipaux de ces communes représentant les 2/3 de la population totale), le rapport de la CLECT du 13 octobre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- A la question : « approuvez-vous le rapport de la CLECT ? », se prononce « contre » à 6 voix et 2 abstentions (Hélène Gauthier-Poulet et Serge Gois).

### **Feu d'artifice**

En raison des conditions météorologiques du 9 décembre dernier, jour du marché de Noël, le feu d'artifice n'a pas pu être tiré.

Il est donc en stock chez l'artificier.

Plusieurs propositions de dates sont entendues.

Il est décidé d'organiser un marché de Noël en décembre 2024 (initialement prévu tous les deux ans), avec tir du feu d'artifice.

La date sera définie selon les festivités similaires organisées dans les villages voisins.

L'emplacement du tir est maintenu rue des Havards.

### **Comice agricole**

Le comice agricole de Courtenay aura lieu les 24 et 25 août prochains. La commune participera au défilé le dimanche.

Le thème retenu pour le char est « l'agriculture autour de la Cléry », avec la rivière, le moulin, une vache, une ruche, un tracteur...

La population sera conviée à une réunion préparatoire vendredi 2 février à 18h30, pour lancer la confection des fleurs en crépon, avec crêpes pour terminer.

Le tracteur et le plateau ont été trouvés. Il convient de ranger le hangar communal, afin de pouvoir procéder à la construction du char et le stocker. La date est fixée au 15 février à 8h30.

Il faudrait envisager de garer le véhicule utilitaire à un autre endroit (prévenir l'assurance).

### **Choix du support pour le blason de Courtemaux**

Deux modèles de blason en bois ont été proposés par France Canada Design de Chantecoq, en couleur ou en bois naturel, et selon deux formats.

Le choix se porte sur le petit modèle, en bois naturel.

Une cinquantaine d'exemplaires sera commandée.

Ils seront offerts lors de mariages, PACS, naissances, aux doyen et doyenne du repas des Aînés, lors de visites d'officiels, et selon les circonstances, à discrétion du maire et des adjoints.

Un support ou étui est à prévoir.

### **Affaires diverses**

Il avait été évoqué précédemment, d'installer un escalier pour accéder à l'étage du hangar communal. Ce projet est à réfléchir.

Les tilleuls de la place de l'Eglise ont été taillés. Les branches sont à évacuer.

Une réunion du SIIS a eu lieu ce jour-même. Le sujet du déplacement d'élèves de la Selle-sur-le-Bied jusqu'au gymnase de Triguères a été abordé. La 3CBO a exceptionnellement accordé l'accès gratuit au gymnase jusqu'au 30 juin 2024. Cette option est à réétudier pour la rentrée prochaine.

Des travaux sont entrepris à l'entrée de Chantecoq. La circulation sur la RD32, à partir de la limite de commune entre Courtemaux et Chantecoq est donc interdite. Une partie de la VC15 de Courtemaux est barrée. Les circuits de cars scolaires sont modifiés, et empruntent certaines voies communales de Courtemaux.

L'enfouissement de la fibre, aux Grouets, et entre les Chopilles et les Jobards, est normalement prévu 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La séance est levée à 22h30.

Madame le Maire,  
Hélène GAUTHIER-POULET



Le secrétaire,  
Stéphane FLEURY